

n'est pas présent à Rome, il délègue un procureur qui le reçoit en son nom des mains du premier cardinal-diacre à qui il jure de le remettre fidèlement au titulaire.

La tradition du *pallium* se fait dans l'église métropolitaine par l'évêque désigné à cet effet par le Souverain Pontife.

Le prélat délégué par le Pape célèbre la messe, et quand il a fait la communion, le *pallium* est placé sur l'autel dans son enveloppe de soie, et, après la messe, le pontife célébrant en étole, pluvial et mitre, s'assied sur un fauteuil. Le prélat qui doit recevoir l'insigne revêtu de tous ses habits pontificaux, vient se mettre à genoux devant le délégué qui, au nom du Saint-Siège, doit recevoir le serment.

Après la prestation du serment faite sur les saints évangiles, le délégué se lève avec la mitre, prend de l'autel le *pallium* et le met sur les épaules de l'élu qui se tient toujours à genoux, en disant en même temps : *Ad honorem omnipotentis Dei et beatæ Mariæ semper virginis ac beatorum apostolorum Petri et Pauli, Domini nostri N..... Papæ N. et sanctæ Romanæ Ecclesiæ, necnon Ecclesiæ N... tibi commissæ, tradimus tibi pallium de corpore beati Petri sumptum, in quo est plénitudo pontificalis officii cum (patriarchalis vel archiepiscopalís) nominis appellatione ; ut utaris eo intra ecclesiam tuam certis diebus qui exprimuntur in privilegiis ab Apostolica Sede concessis In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. R. Amen.*

Le prélat qui a reçu le *pallium* se lève, et se plaçant au milieu de l'autel, ayant devant lui sa croix archiepiscopale, donne la bénédiction par la formule accoutumée : *Sit nomen* etc., pourvu qu'il soit dans une église relevant de son autorité métropolitaine.

Le patriarche ou archevêque ne prend ce titre que quand il a reçu le *pallium*. S'il est transféré à un autre